



Donation de ma part de la maison

Par **lyly79**, le **29/10/2014** à **15:30**

bonjour ,

voila j ai acheter une maison avec mon ex conjoint en 2009 et depuis nous sommes séparer
je voulais savoir si je pouvais lui faire donation de ma part de la maison sans lui demander d argent en contre partie

je veux être débarrasser de cette maison qui nous empoisonne la vie sachant qu elle est mise en vente et que mon ex y habite jusqu a la vente

donc ma question puis je lui donner ma part de la maison sans lui demander d argent ?

merci de vos réponses

Par **domat**, le **29/10/2014** à **18:47**

bjr,

vous pouvez lui vendre ou lui donner la maison mais il faut le faire devant un notaire et il y aura des frais de notaires et des droits à payer au trésor public.

cdt